

**Procès-verbal de la séance du
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle
Du 28 septembre 2021**

Président	M. Bosson
Secrétaire	Mme Guignet
Scrutateurs	M. Berger – M. Gerber
CODIR	M. Barras, président – M. Blumenstein – M. Mühlemann - M. Gafner
Excusé	Mme Faraut-Linares (CODIR) – M. Koeneman – M. Geissmann – M. Pradervand – M. Ménard

Ordre du jour

1. Accueil, ouverture de l'assemblée par le Président du Conseil Intercommunal
2. Contrôle des présences
3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil Intercommunal
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021
6. Communication des membres du Comité de Direction
7. Préavis n° 1-2021 – Autorisation de plaider accordée aux membres du comité de direction
8. Préavis n° 2-2021 – Fixation du plafond d'endettement de l'association
9. Préavis n° 3-2021 – Compétence du comité de direction en matière de dépenses hors budget
10. Préavis n° 4-2021 – Rétributions du conseil intercommunal, du comité de direction et de la commission de gestion et finances
11. Préavis n°5-2021 – Budget 2022
12. Nomination d'une commission de cinq personnes pour la révision des statuts
13. Communication du Commandant Pierre-Yves Corthésy
14. Divers et propositions individuelles

1) Accueil, ouverture de l'assemblée

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre l'assemblée à 20H00.

2) Contrôle des présences

Communes présentes : 17 communes - 58 voix

Communes excusées : Arnex-sur-Nyon

Commune absente : -

Le quorum est atteint ; l'assemblée peut valablement délibérer.

3) Assermentation des nouveaux membres du Conseil Intercommunal

M. Harold Syfrig – Délégué à la Municipalité de Grens

Mme Carole Morina – Déléguée suppléante à la Municipalité de St-Cergue

M. Adrien Gafner – Délégué au Conseiller communal de St-Cergue

4) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité.

5) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec 5 absentions.

6) Communication des membres du Comité de Direction

M. Barras prend la parole et salue l'assemblée au nom du CODIR. Il excuse également l'absence de Mme Faraut-Linares, qui a eu un empêchement.

M. Barras débute avec la demande d'une minute de silence en l'honneur de M. Patrick Munier, malheureusement décédé le 17 septembre 2021 à l'âge de 57 ans. M. Patrick Munier était l'inspecteur régional pour la région Ouest du SDIS, de 2002 à 2020, et il est important de le remercier pour sa dévotion envers les pompiers, et son œuvre à la création des SDIS Nyon-Dôle.

Suite à cela, M. Barras continue avec les communications du CODIR sur la révision des statuts. Le CODIR a envoyé à toutes les communes membres du SDIS les 3 articles y relatifs. Un grand nombre de remarques de la part de commune ont été formulées, de nombreuses erreurs ont été soulignées. Aussi, en sa séance du 9 septembre 2021, le CODIR a établi un tableau avec toutes les remarques, et y a apposé toutes les réponses formulées en retour. Ledit tableau sera transmis aux communes, avec l'espoir que ces dernières valideront et accepteront les réponses que le CODIR propose. Auquel cas, de nouvelles réponses seront proposées. Une fois cela fait, une commission au Conseil

intercommunal devra statuer sur la révision des statuts, pour enfin pouvoir mettre au vote les statuts révisés.

Concernant Postfinance ; M. Barras souligne que le SDIS, tout comme les communes, ont un souci en commun avec Postfinance : dès qu'il y a un tant soit peu de trésorerie, la banque prend des intérêts négatifs. Le CODIR propose d'envoyer non plus que deux ou trois factures à gros montants, mais plusieurs factures avec de plus maigres montants, et ce tout au long de l'année.

Enfin, concernant le règlement du SDIS Nyon-Dôle, M. Barras explique qu'il y a eu quelques demandes de modifications de la part du Canton, de l'ordre du cosmétique. Le CODIR a dès lors corrigé selon les demandes, afin d'être en ordre.

M. Barras clôt les communications du Comité de Direction par le souhait à toutes et tous d'une bonne séance.

7) Préavis n° 1-2021 – Autorisation de plaider accordée aux membres du comité de direction

M. Esselborn François, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, donne lecture du compte-rendu du rapport, qui recommande au Conseil intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 1-2021 du comité de direction du 9 juin 2021,

Où le rapport des Commissions de gestion et finances chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'accorder l'autorisation générale de plaider accordée au comité de direction du SDIS Nyon-Dôle pour la législature 2021-2026, jusqu'à la fin de l'année 2026.**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

8) Préavis n° 2-2021 – Fixation du plafond d'endettement de l'association

M. Esselborn François, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, donne lecture du compte-rendu du rapport, qui recommande au Conseil intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 2-2021 du comité de direction du 9 juin 2021

Où le rapport des Commissions de gestion et finances chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'accepter la fixation du plafond d'endettement de l'Association à CHF 2'000'000.- pour la législature 2021-2026 et jusqu'à l'entrée en vigueur de nos nouveaux statuts, mais au plus tard jusqu'à la fin de l'année 2026.**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

9) Préavis n° 3-2021 – Compétence du comité de direction en matière de dépenses hors budget

M. Esselborn François, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, donne lecture du compte-rendu du rapport, qui recommande au Conseil intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion :

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 3-2021 du comité de direction du 9 juin 2021

Où le rapport de la Commission de gestion et finances chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'accorder l'autorisation de dépenser jusqu'à CHF 50'000.- par cas en dehors du cadre budgétaire au comité de direction de l'association SDIS Nyon-Dôle pour la législature 2021-2026.**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

10) Préavis n°4-2021 – Rétributions du conseil intercommunal, du comité de direction et de la commission de gestion et finances

M. Esselborn François, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, donne lecture du compte-rendu du rapport, qui recommande au Conseil intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

Le Président donne la parole à M. Dorenbos, qui soumet un amendement. Est proposé que le terme « Commission de gestion et des finances » tel qu'exprimé dans la décision du préavis 4-2021 soit remplacé par le terme « Commissions du Conseil intercommunal ».

Le Président ouvre la discussion :

M. Barras, Président du CODIR exprime qu'il n'y a aucun problème au changement du terme, et demande à M. Pierre-Yves Corthésy l'explication claire des textes. M. Corthésy explique que toutes les commissions ont toujours été soldées de la même manière, malheureusement, le texte initial relatant les rétributions ne mentionne que la Commission de gestion et des finances, mais il allait de soi que les autres commissions ont les mêmes rétributions. Le texte sera de fait modifié.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée concernant l'amendement, ce dernier est accepté à l'unanimité puis le vote concernant le préavis :

Vu l'amendement

Vu le préavis n° 4-2021 du comité de direction du 9 juin 2021

Oui le rapport de la Commission de gestion et finances chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'accorder jusqu'à la fin de la législature 2021-2026 les montants de rétributions du conseil intercommunal, du comité de direction et des Commissions du Conseil Intercommunal tels que présentés et amendé, soit de remplacer le terme « Commission de gestion et finances » par « Commissions du Conseil Intercommunal ».**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

11) Préavis n°5-2021 – Budget 2022

M. Esselborn François, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, donne lecture du compte-rendu du rapport, qui recommande au Conseil intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion :

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 5-2021 du comité de direction du 7 juillet 2021

Où le rapport de la Commission de gestion et finances chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'approuver le budget 2022 de l'association SDIS Nyon-Dôle ;**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

12) Nomination d'une commission pour la révision des statuts

Le Président explique que jusqu'à présent, le SDIS Nyon-Dôle disposait d'une commission dite « ad-hoc », également appelé « préavis futurs » en complément de la commission de gestion et des finances pour les divers préavis en cours de législature. La Préfecture de Nyon a fait remarquer qu'il était préférable d'avoir des commissions dédiées. D'où la proposition de nommer une commission spécifique pour la révision des statuts et de renommer la commission que l'on nommait « ad-hoc » en « Commission Technique ».

Le Président souligne qu'il faut cinq personnes pour cette commission. Aussi, il propose aux membres du conseil de se proposer :

Est élu à la Commission de la révision des statuts :

Pierre Wahlen – Commune de Nyon
Robert Middleton – Commune de Crans
Adrien Gafner – Commune de St-Cergue
Attila Toth – Commune de Givrins
Alexandre Bory – Commune de Chésereux

La répartition est homogène par rapport aux différents sites.

13) Communications du Commandant Pierre-Yves Corthésy selon document en annexe à ce Procès-verbal

Le commandant remercie l'assistance pour leur bonne collaboration et la confiance accordée.

Le rapport annuel 2021, jusqu'au mois de septembre, est remis à tous les membres du Conseil intercommunal et sera expédié par courrier postal aux administrations communes.

Monsieur Pierre-Yves Corthésy présente les chiffres clés de l'année, quant aux différentes interventions effectuées par le SDIS Nyon-Dôle.

Il mentionne ensuite les dates à retenir pour l'année 2022 :

- 14 janvier 2022 à 19h00 site de Saint-Cergue
- 15 janvier 2022 à 11h00 site de Nyon

- 21 janvier 2022 site de Bonmont
- 22 janvier 2022 site de Genolier
- 27 janvier 2022 SDIS Nyon-Dôle à 19h00 à la caserne de Nyon

Date pour la prochaine séance du Conseil intercommunale du SDIS Nyon-Dôle :

- 3 mai 2022 caserne de Nyon
- 27 septembre 2022 caserne de Nyon

Dates pour les séances de la commission gestion et finances :

- 5 avril 2022 à 19h00 – comptes 2021
- 23 août 2022 à 19h00 – budget 2023.

Quinquennale 2021 :

- 25 juin 2022 – reportée à cette date en raison du COVID-19.

M. Corthésy remercie les autorités des communes membres du SDIS Nyon-Dôle.

14) Divers et propositions individuelles

M. Middleton désire remercier le capitaine Sanz pour le cours qu'il a donné à la Commune de Crans, qui fût particulièrement intéressant et instructif.

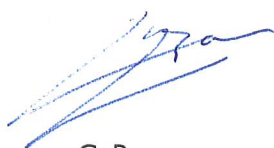
M. Barras remercie le Commandant pour son excellent travail et la confiance des communes envers le CODIR et le SDIS. Il relève l'excellente entente entre le CODIR et le Conseil intercommunal. Il remercie également les membres des commissions pour le travail accompli par excellence.

Le Président remercie à son tour l'assemblée et met un terme à cette séance.

La séance est levée à 20h48.

**La prochaine séance du Conseil Intercommunal
aura lieu le 3 mai 2022 à 20H00 à la caserne.**

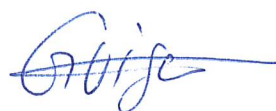
Le Président



C. Bosson



La Secrétaire



I. Guignet

Annexe – rapport du commandant